

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 JANVIER 2022 à 20 h 30**

Séance du 14 janvier 2022 à 20 h 30

Le 14 janvier 2022, le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : MM. Renauld Hervé, Campana Florent, Le Tual Didier, Dupuy Jean-Philippe, Géraudie Thomas, Vénard Sylvain, Maillard Fabrice, Hamel Arnaud

Absents excusés : Zaoui Nathalie, Trochet Jean-Claude

Absent :

Était représentée : Mme Zaoui Nathalie (par M. Renauld Hervé)

Secrétaire de séance M. Le Tual Didier

-----

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilances sanitaires (NOR PRMX2129237L)

Monsieur Renauld Hervé, maire, a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans la présence du public.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la demande de Monsieur Renauld Hervé.

-----

**Ordre du Jour**

- SILY – Demande d'adhésion de la commune du Tartre-Gaudran
- Renouvellement du contrat de la Société SEGILOG
- Rapports des commissions
- Rapports divers
- Questions diverses
  - Débat sur la politique de la protection sociale complémentaire de la collectivité

-----

**Décisions du Maire**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

**1) Certificat d'urbanisme**

- CUa 078 283 21 M0027 signé le 15 décembre 2021

**2) Permis de construire**

- PC 078 283 20 M 0003 M01 accepté le 21/12/2021 – Modification des ouvertures

**3) Déclaration préalable**

- DP 078 283 21 M0011 accepté le 11/12/2021 – Création d'ouvertures, démolition d'une véranda, pose d'un bardage bois en façade

**4) Arrêté de circulation**

---

*Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.*

- Arrêté n° 04/2022 du 12 janvier 2022 travaux de branchement ENEDIS sis 4 route de Nogent

Les conseillers municipaux ont pris acte de ces décisions.

### **2022/01 – SILY - Demande d'adhésion de la commune du Tartre-Gaudran**

Les membres du conseil municipal acceptent l'adhésion de la commune du Tartre-Gaudran au SILY

### **2022/02 – Renouvellement du contrat de la Société SEGILOG**

Les membres du conseil municipal acceptent et autorisent Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat d'utilisation de logiciels et de prestations de services de la Société SEGILOG d'une durée déterminée de trois ans.

### **Rapport des commissions**

#### **Rapports divers**

#### **Questions diverses**

### **1 – Débat sur la politique de la protection sociale complémentaire de la collectivité**

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal décident de :

- donner un accord de principe pour la mise en place d'une protection sociale complémentaire,
- donner un accord de principe à l'adhésion à une convention de participation entre la commune de Grandchamp et le centre de gestion de Versailles.

Ils ont bien noté que les décrets d'application relatifs à la Fonction Publique Territoriale n'étaient pas encore parus, aussi, ils demandent à Monsieur le Maire de les informer de l'évolution de ce dossier avant de conclure une adhésion définitive avec le Centre de Gestion de Versailles. En effet, un certain nombre de points reste à préciser notamment :

- le montant de référence sur lequel se basera la participation et quel indice de révision ?
- la portabilité des contrats en cas de mobilité ;
- le public éligible ;
- les critères de solidarité intergénérationnelle exigibles lors des consultations ;
- la situation des retraités ;
- la situation des agents multi-employeurs ;
- la fiscalité applicable (pour l'agent et l'employeur).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 h 15.

Le Maire,  
Hervé RENAULD

